

Dès le 18, le conseil souverain entra en séance et enregistrait l'édit de sa création. " Et pour la tenue du dit conseil et rendre les arrêts nécessaires en icelui, ont été nommés, savoir : — la personne de Jean Bourdon sieur de Saint-Jean et de Saint-François, pour tenir et exercer la charge de procureur général de Sa Majesté... et pour tenir et exercer les charges de conseillers : Louis Rouër sieur de Villeray¹, ci-devant lieutenant particulier en la juridiction de Québec ; Jean Juchereau sieur de la Ferté ; Denis-Joseph Ruelle d'Auteuil sieur de Monceaux ; Charles Le Gardeur, écuyer, sieur de Tilly, et Mathieu Damours, écuyer, sieur Deschaufour, et pour greffier et secrétaire : Jean-Baptiste Peuvret sieur de Mesnu." Le gouverneur, l'évêque et le commissaire étaient présents.

Le 20 septembre 1663, sur le réquisitoire de Jean Bourdon, " remontrant que, ci-devant, il y a eu des syndics élus pour la conservation des droits de la communauté et intérêt public, lesquels auraient été supprimés, depuis deux ans en-ça, par l'autorité du gouverneur, sans forme de justice observée, et attendu qu'il est de l'importance du service du roi et du bien public qu'il y ait des personnes de probité requise et de fidélité connue pour avoir soin des intérêts communs de la communauté des habitants de la ville de Québec, — le conseil a ordonné qu'il sera fait assemblée générale des habitants de la dite ville et étendue de son ressort, pour être en la dite assemblée, en présence du dit conseil, procédé à l'élection d'un maire et de deux échevins, qui auront le soin des affaires publiques de la dite ville... le trentième jour de ce mois." L'assemblée eut lieu le 7 octobre, dans la chambre du conseil, à l'issue de la grande messe, et Jean-Baptiste Le Gardeur, écuyer, sieur de Repentigny, fut élu maire, avec Jean Madry² et Claude Charron comme échevins. Le 14 novembre suivant, le conseil décida que " le pays n'étant encore qu'en très petite considération pour la petitesse de son étendue en déserts et nombre de peuples, il serait plus à propos de se contenter d'un syndic." Le sieur de Repentigny avait demandé d'être déchargé de ses fonctions de maire. Au milieu des discordes qui surgirent bientôt dans le conseil et parmi les habitants, l'élection du syndic fut comme oubliée ; elle eut lieu un an après. Il paraît que l'élu était M. Jean Le Mire³, le même qui fut choisi de nouveau pour remplir la charge, le 10 mars 1667. En 1672, on voit que Colbert désapprouvait la fonction de ce mandataire " qui parle au nom de tous " ; cependant, il ne l'abolit pas cette fois.

Le 4 octobre 1663, le conseil régla les affaires de la traite de Tadoussac. M. d'Avagour, voyant, comme il le déclare, que la compagnie des Habitants manquait " de fonds par faute de commerce causé des ennemis et ne pouvant satisfaire à la somme " requise d'elle pour le soutien des charges publiques, avait affirmé (4 mars 1663) la traite de Tadoussac pour deux ans à Jacques Descailhaut sieur de la Tesserie⁴, Jean-Baptiste Le Gardeur de

¹ D'une famille noble d'Amboise. Tombé dans la pauvreté, il était venu au Canada en qualité de volontaire, avec M. de Lauson, et, après avoir servi dans des postes subalternes, devint secrétaire de ce gouverneur. (Voir tome III, p. 151 du présent ouvrage.)

² En 1654, Madry est qualifié de chirurgien et caporal de la garnison des Trois-Rivières. Quatre années plus tard, François de Barinon, conseiller du roi et son premier barbier et chirurgien, donna à Madry une commission de barbier chirurgien, la première, dit-on, qui ait été envoyée au Canada.

³ Il avait épousé (1653) Louise, fille de Nicolas Marsolet. En 1657, 1662, il demeurait près du Cap-Rouge. Sa descendance est excessivement nombreuse.

⁴ En 1663, il était lieutenant de M. d'Avagour.